



DOSSIER DE PRESSE



Rio+20

Les autorités locales et régionales au cœur des ambitions

Rôle, stratégies, ambitions

SOMMAIRE :

Page 3 : Le programme

Page 4 : Rio + 20 en bref

Page 5 : Les collectivités locales françaises : un engagement fort pour le développement durable

- Les agendas 21, les premiers outils locaux pour le développement durable
- Les collectivités locales françaises maîtrisent aujourd'hui de nombreux outils pour assurer un développement durable de leurs territoires
- Les collectivités locales françaises sont bien identifiées comme des actrices majeures du développement durable
- Près de 20 ans de mobilisation des collectivités locales françaises pour peser sur les grandes décisions internationales du développement durable

Page 9 : Rio + 20 : les collectivités locales présentes en force

- Le projet Trajectoires Développement Durable porté par la Région Nord Pas de Calais et le Centre de ressource du développement durable (CERDD)

Page 10 : Les messages portés à Rio + 20



Rio+20, les autorités locales et régionales au cœur des ambitions



Paris, Palais du Luxembourg
le 23 mai 2012, 14h30-18h00 Salle Monnerville
(26 rue de Vaugirard)



La prochaine Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable se tiendra à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012. Cet important rendez-vous de la communauté internationale doit permettre de dresser un bilan des réalisations et objectifs atteints en matière de développement durable depuis 1992. Il doit surtout aboutir à la définition de nouveaux engagements et d'un nouveau cadre politique et institutionnel susceptible de relever les défis du développement durable à l'échelle de la planète, dont les autorités locales et régionales représentent un maillon essentiel.

A quelques semaines de la tenue de la conférence, cette journée se veut un temps de mobilisation et d'expression des collectivités territoriales françaises et de leurs associations. Elles souhaitent en effet valoriser l'ensemble des initiatives et politiques locales qui contribuent au développement durable des territoires et au bien être des populations qui y vivent. Elles souhaitent également porter des messages convergents à l'adresse des chefs d'Etats et des instances internationales sur la base de la Déclaration commune adoptée le 28 octobre 2011.

14H30 OUVERTURE : JEAN PIERRE BEL*, Président du Sénat

14H45 1^{ERE} TABLE-RONDE : 1992 – 2012 : BILAN ET PERSPECTIVES DES STRATEGIES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cadrage **Gilles BERHAULT**, coordinateur du Club France Rio+20

- **Pierre JARLIER**, Vice-Président de l'AMF, Sénateur-Maire de Saint Flour
- **Claudy LEBRETON**, Président de l'ADF, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor
- **Daniel DELAVEAU**, Président de l'AdCF, Président de la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole
- **Damien CAREME**, Secrétaire Général de l'AMVBF, Maire de Grande Synthe

16H15 2^{EME} TABLE-RONDE : 2012 ET APRES : QUELS ENGAGEMENTS, QUELLES ATTENTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES ?

Cadrage : **Pierre RADANNE**, Président du Collectif Rio+20

- **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président du Conseil Régional de Rhône Alpes, représentant de l'ARF
- **Michel DESTOT**, Président de l'AMGVF, Député Maire de Grenoble
- **Andrée BUCHMANN**, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg, représentante de l'ACUF
- **Philippe BODARD**, Vice-Président de l'APVF, Maire de Mûrs-Erigné
- **Michel DELEBARRE**, Président de CUF, Sénateur, Maire de Dunkerque, ancien Ministre d'Etat
- **Ronan DANTEC**, Sénateur, Président de la Commission environnement et développement durable de l'AFCCRE, Porte parole de CGLU sur le climat

17H30 CLÔTURE : NICOLE BRICQ, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

COCKTAIL OFFERT PAR LA PRESIDENCE DU SENAT

* à confirmer

Rio + 20 en bref

Rio + 20 sera officiellement le 5^{ème} sommet de la terre (Stockholm 1972, Nairobi 1982, Rio 1992 et Johannesburg 2002). Mais compte tenu des échecs enregistrés lors des deux premiers sommets, on considère le sommet de Rio en 1992 comme un événement fondateur.

20 ans plus tard, l'appel lancé par les Nations Unies est ambitieux. Il invite les États, la société civile et les citoyens à « poser les fondations d'un monde de prospérité, de paix et de durabilité », en mettant trois sujets à l'ordre du jour:

1. Le renforcement des engagements politiques en faveur du développement durable
2. Le bilan des avancées et difficultés liés à sa mise en œuvre
3. Les réponses aux défis nouveaux et émergents des sociétés.

Deux questions, intimement liées, sont placées au cœur du sommet:

1. une économie verte en perspective de la durabilité et de l'éradication de la pauvreté
2. la création d'un cadre institutionnel pour le développement durable.

→ **Le sommet des chefs d'Etats et gouvernements se tiendra du 20 au 22 juin**

Sont attendus à Rio+20

- 193 Etats membres de l'ONU
- 100 à 120 Chefs d'Etat et de gouvernement et représentants de haut niveau des Nations Unies
- 50 000 participants accrédités

Des constats alarmants

- 85% des stocks de poissons sont surexploités au niveau mondial.
- 75% des services rendus par la nature (filtration de l'eau, protection contre les inondations, etc.) sont considérés comme en déclin par les scientifiques.
- 13 millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année, mettant à mal le principal réservoir mondial de biodiversité.
- Les émissions annuelles de CO2 ont augmenté de 38% au niveau mondial entre 1990 et 2009. Limiter le réchauffement à 2°C est de plus en plus hors de portée

Sommet des Peuples pour la Justice sociale et environnementale en défense des biens communs

Entre le 15 et le 23 juin de cette année 2012, aura lieu au Parc du Flamengo (Aterro do Flamengo) à Rio de Janeiro, le Sommet des Peuples pour la justice sociale et environnementale à Rio+20. La société civile globale, les organisations, de nombreux collectifs et mouvements sociaux occuperont le Parc du Flamengo pour proposer de nouveaux modes de vies solidaires contre la marchandisation de la nature et en défense des biens communs.

Les collectivités locales françaises : un engagement fort pour le développement durable

Les agendas 21, les premiers outils locaux pour le développement durable¹

Depuis la conférence de Rio de 1992, les collectivités ont fait la preuve de leur capacité d'action dans la mise en œuvre du développement durable.

Le chapitre 28 de la Déclaration de Rio (1992) appelait à la mise en œuvre massive d'agendas 21 locaux.

926 : c'est le nombre d'agenda 21 lancés à l'initiative d'une collectivité locale en France

Les collectivités locales françaises maîtrisent aujourd'hui de nombreux outils pour assurer un développement durable de leurs territoires

Schémas régionaux Climat Air Energie qui déclinent une partie du contenu de la législation européenne en matière de climat et d'énergie en définissant, en concertation avec les acteurs des territoires concernés, des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'échelle de chaque région.

Trame verte et bleue qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme les mêmes services

Schémas régionaux de cohérence écologique qui visent la protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et l'atteinte ou la préservation d'un bon état écologique de l'eau

Plans climats énergie territoriaux qui visent à aider les collectivités territoriales à organiser la gestion des ressources énergétiques de manière plus rationnelle, plus économe et plus respectueuse de l'environnement. Il vise dans le même temps, à limiter leurs contributions à l'effet de serre, tout en développant une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Toute collectivité de plus de 50.000 habitants à l'obligation d'adopter un plan climat territorial.

Les collectivités locales françaises sont bien identifiées comme des actrices majeures du développement durable

Un français sur deux plébiscite les collectivités parmi les acteurs du développement durable

Selon un sondage², les français font majoritairement confiance aux collectivités locales pour faire face aux enjeux de demain en matière de développement durable. **Un français sur deux** leur fait confiance alors que ce chiffre n'est que de 19% pour les Etats et les institutions internationales. Le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles constituent les inquiétudes principales, avant la crise économique et sociale, pour près d'un tiers de la population. (Ce chiffre monte à près de 50% chez les jeunes de 18 à 24 ans, pourtant très touchés par la crise).

¹ Cf Panorama national des agendas 21 locaux édité par 4D en annexe

² Sondage exclusif **CSA / ARF** réalisé par téléphone les 5 et 6 octobre 2011.

Echantillon national représentatif de 1003 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Près de 20 ans de mobilisation des collectivités locales françaises pour peser sur les grandes décisions internationales du développement durable

- **Charte d'Aalborg** (1994 et 2004) pour intégrer des principes de la durabilité dans les politiques urbaines locales
- **Convention d'Aarhus** de 1998, pour développer et favoriser la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement
- **Déclaration des Collectivités locales françaises au Sommet de Johannesburg (2002)** : la promotion d'une politique de décentralisation au plus près des citoyens est une condition préalable à la mise en œuvre d'un développement durable et harmonieux des territoires urbains et ruraux.
- **Charte des maires de France pour l'environnement** (2007)
- **Convention européenne des Maires pour une énergie locale durable** (2008)
- **Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique** (UNFCCC – 2009) stipule que : « 50 à 80 % des actions concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et quasiment 100% des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont conduites à un niveau infra étatique »
- **Déclaration de Dunkerque sur la transition vers des villes durables** (2010)
- **Déclarations de Cancún** (2010) : reconnaît les autorités locales comme des « acteurs gouvernementaux dans la lutte contre le changement climatique »
- **Déclaration commune des collectivités locales françaises en vue de Rio + 20³** (2011) : plaide pour mieux intégrer l'échelon local dans la gouvernance mondiale de l'environnement. Ce texte a été enregistré par le Secrétariat Général des Nations Unies comme contribution officielle à la conférence Rio + 20.
- **Déclaration de Lyon des Etats fédérés et des Régions engagés pour le climat⁴** (2011) : adoptée par de nombreuses autorités locales de premier plan (Catalogne, Ecosse, Rhône-Alpes, Ile de France, etc) ce texte rappelle le rôle des gouvernements locaux dans les politiques de lutte contre le changement climatique et plaide pour des compétences locales renforcées en matière d'énergie

Des réseaux qui rassemblent les autorités locales au plan mondial pour accentuer le poids des gouvernements locaux :

- **The Climate Group** : organisation à but non lucratif et indépendante qui rassemble une coalition des plus puissants gouvernements locaux du monde, marques, personnalités publiques et chefs d'entreprises en vue de pousser les politiques, les technologies et les investissements permettant de mettre en œuvre une révolution verte économiquement viable.
- **Cités et Gouvernements Locaux Unis** (CGLU) est la principale organisation mondiale de villes et de villes jumelées. Née en mai 2004 de la fusion de deux organisations, la [Fédération mondiale des cités unies](#) (FMCU) et l'International Union of Local Authorities (IULA), rejointes ensuite par le réseau Metropolis, CGLU regroupe les grandes associations nationales de pouvoirs locaux dans 136 pays du monde ainsi qu'un très grand nombre de villes adhérant individuellement.

³ Déclaration en annexe

⁴ Déclaration en annexe

CGLU agit dans les domaines de la démocratie locale, de la décentralisation, de la coopération décentralisée et du développement durable en vue de contribuer au développement local et d'améliorer les services urbains (accès à l'eau, à l'habitat, transports, planification, etc).

- **NRG4SD** : Le nrg4SD est le seul réseau international en matière de développement durable représentant exclusivement des Etats fédérés et des gouvernements régionaux. Depuis sa création, le nrg4SD travaille directement avec diverses entités de L'Organisation des Nations Unies (ONU) et est accrédité auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Grâce à la présence de son Secrétariat à Bruxelles (Belgique), le nrg4SD travaille aussi directement avec les différentes institutions de l'Union Européenne (UE). L'actin de NRG4SD vise à une plus large reconnaissance de l'engagement et des actions des Etats fédérés et des gouvernements régionaux en faveur du développement durable.

- **Organisation des Régions Unies / FOGAR** : assemblée mondiale, le Forum global d'associations de régions (FOGAR) créé au Cap, Afrique du Sud, en août 2007 sur le fondement de la "Déclaration des Régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation" signée à Marseille, à l'occasion de la première convention internationale pour une approche territoriale du développement. L'ORU / FOGAR fédère les Régions à travers le monde et se fait leur ambassadeur auprès des instances internationales pour une politique globale de développement équilibrée et de cohésion territoriale.

Au niveau Français : le Comité 21

Il s'agit d'un réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains ...), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Ce réseau de plus de 470 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

Le Comité 21 est à l'initiative du Club France Rio + 20

Rio + 20 : les collectivités locales présentes en force

Plus d'une centaine d'élus locaux français se rendront à Rio au mois de juin

Des élus locaux de premier plan tels que Hélène Mandroux, Maire de Montpellier, Jacques Auxiette, Président de la Région Pays de la Loire, Jean-Claude Antonini, Président de la Communauté Angers Loire Métropole ou Michel Delebarre, Sénateur-Maire de Dunkerque feront le déplacement à Rio.

Si la majorité d'entre eux se déplacent dans le cadre du « Club France Rio + 20 », les différents réseaux internationaux de collectivités locales proposent un grand nombre d'évènements.

Le Club France Rio + 20

Composé à la fois de réseaux de collectivités, d'élus territoriaux, de responsables d'entreprises et de dirigeants associatifs et syndicaux, ce Club a pour ambition d'ouvrir un espace de dialogue entre ses membres, de mutualiser les moyens et informations utiles sur RIO+20 et de coordonner leur présence à Rio.

Le Club France Rio + 20 est par ailleurs en charge de l'organisation du « Pavillon France » qui assure la présence française au cœur de Rio+20. Cet espace accueillera de nombreux évènements et servira de centre de presse pour les journalistes français.

Du mardi 19 au vendredi 22 juin, le programme du Club France⁵ offre à ses membres, une large palette d'évènements (Side events officiels, visites thématiques, conférences).

Cités et Gouvernements Locaux Unis

Du dimanche 17 au vendredi 22, CGLU propose un programme⁶ dense entre Side events officiels et conférences thématiques.

NRG4SD / FOGAR / Climate Group : le sommet des Etats fédérés et des Régions

Organisé par l'Etat de Rio de Janeiro et ces trois réseaux, ce sommet réunira les représentants des niveaux infra étatiques des cinq continents, qui pourront témoigner de leur engagement au quotidien dans le développement durable de leurs territoires et de la nécessité d'une gouvernance multi niveaux où stratégies internationales, plans d'actions nationaux et mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires s'articulent et œuvrent en synergie pour une gouvernance au plus près des citoyens et au service du développement humain.

Le projet Trajectoires Développement Durable porté par la Région Nord Pas de Calais et le Centre de ressource du développement durable (CERDD)

Ce projet a associé près de 1000 acteurs de tous horizons en vue d'élaborer un discours partagé sur le bilan et les perspectives du développement durable en Nord-Pas de Calais.

La Région et le CERDD travaillent ainsi depuis près d'un an à l'élaboration d'un programme original⁷ pour Rio + 20 à l'attention d'une délégation représentative de tous les acteurs ayant pris part au projet.

Une délégation multi-niveaux : composée d'une trentaine de personnes elle comprendra : des élus locaux (Région Nord Pas de Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque, Département du Nord), des acteurs économiques, des acteurs universitaires et des ONG.

L'organisation d'un « Side event » officiel : un positionnement très en amont sur la préparation de Rio + 20 a permis d'inscrire un « side event » au programme officiel de l'ONU. Consacré aux « Territoires en transition » (transition écologique des territoires à fort passé industriel), celui-ci se déroulera le mercredi 20 juin.

⁵ Programme du Club France en annexe

⁶ Programme CGLU en annexe

⁷ Programme Nord-Pas-de-Calais / CERDD en annexe

Les messages portés à Rio + 20

Le développement durable devient la colonne vertébrale qui assure la cohérence des politiques publiques. Reste que les collectivités ont des compétences et des moyens divers. Leur efficacité dépend aussi de la qualité de leur articulation avec les autres niveaux de collectivités. Si la dynamique des agendas 21, pour des raisons historiques, s'est d'abord emparée des questions écologiques et environnementales, relever les défis sociaux, des modes de production et de consommation constituent les challenges de nouveaux projets territoriaux dans un contexte de crises graves.

Ainsi, la question qui est posée aux collectivités est de plus en plus celle de leur montée en responsabilité, notamment pour la préservation des ressources et de l'environnement, de l'exigence d'équité dans la répartition des richesses (revenus, écologiques...), de capacité d'impulsion pour transformer les modes de production et de consommation. **Conscientes de leurs responsabilités, elles entendent tenir toute leur place dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques selon les principes du développement durable.**

Mais l'atteinte de ces objectifs est conditionnée à ce que chaque niveau, international, européen, national et infra-territorial assure ses responsabilités propres. Elle est donc conditionnée à :

- l'organisation et l'articulation des différents niveaux d'intervention : la communauté internationale, les États doivent organiser et réfléchir avec les collectivités locales aux modalités selon lesquelles tous coopèrent
- l'orientation des ressources financières et de la fiscalité avec le renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales
- une meilleure association des acteurs locaux, des diverses collectivités publiques, des entreprises, des syndicats, des ONG et des citoyens à l'élaboration des politiques
- une intervention des citoyens beaucoup plus importante dans la préparation des décisions publiques et leur évaluation

Table des annexes :

- Présentation des structures signataires de la déclaration
- Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio + 20
- Déclaration de Lyon des Etats fédérés et des Régions engagés pour le climat
- Projet de déclaration du bureau politique de l'ORU/ FOGAR pour le Sommet de la Terre Rio + 20
- Projet de déclaration pour le sommet des Etats fédérés et Régions du 19 juin (Federated States and Regional Governments Committed to a New Paradigm for Sustainable Development and Poverty Eradication : *The Declaration of Rio de Janeiro 2012*)
- Panorama national des Agendas 21 (4D)
- Programme du Club France
- Programme CGLU
- Programme Nord Pas de Calais / CERDD

L' Association des Régions de France : la voix des Régions

- L'Association des Régions de France, créée en décembre 1998, regroupe les 27 Régions de France et remplit quatre fonctions principales :
- L'ARF est la voix des Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- L'ARF promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- L'ARF organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- L'ARF est centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services

Tout en respectant l'esprit et la lettre du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, l'ARF s'emploie à développer une collaboration étroite et permanente entre tous les conseils régionaux. Ainsi, une vingtaine de commissions de travail alimentent, semaine après semaine, la réflexion des élus régionaux dans l'élaboration de leurs politiques. Au total 245 réunions ont été consacrées en 2011 à ce pilotage général.

Chaque jour, les Régions de France apportent des réponses concrètes et le plus souvent innovantes aux défis qu'elles doivent relever dans le cadre de leurs compétences, très largement tournées vers l'avenir. Ces innovations sont répertoriées au sein de « L'observatoire des Régions » que l'ARF vient de lancer sur son site et qui s'attache à référencer de nombreuses données dessinant un portrait multiforme des territoires régionaux.



L'Association des Maires de France

Composée de près de 36 000 membres, l'Association des maires de France considère le développement durable comme un enjeu majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales. Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, les communes se sont mobilisées en faveur du développement durable à travers notamment la mise en œuvre d'agendas 21 locaux.

Les nombreuses compétences qu'elles exercent en matière d'environnement, de développement économique et d'action sociale mais aussi leurs liens proximité avec les habitants constituent autant de leviers d'actions directes en faveur du développement durable.

En 2002 à Johannesburg, les collectivités territoriales françaises et leurs associations, dont l'AMF, renouvelaient leur engagement à mettre en œuvre des agendas 21 locaux. En 2007, l'AMF proposait aux 36 000 maires de France la « Charte des maires de France pour l'environnement » dont le contenu a contribué à alimenter le Grenelle de l'Environnement. En 2009 et 2010, l'AMF avec l'ensemble des réseaux de collectivités françaises demandaient à travers une déclaration préalable aux conférences internationales sur le Climat de Copenhague et Cancun, la reconnaissance officielle du rôle central des collectivités dans la lutte contre les changements climatiques.

Au prochain sommet de la Terre à Rio en juin 2012, les collectivités locales réaffirmeront avec force leur détermination et leur engagement à concourir, à la hauteur de leurs moyens, à la généralisation d'un mode de développement des territoires, qui soit équilibré et transversal du point de vue environnemental mais aussi social et économique. C'est notamment le sens de la

déclaration déposée par l'ensemble des réseaux de collectivités françaises, dont bien sûr l'AMF, au secrétariat des Nations Unies en vue du prochain Sommet de Rio.



L'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) qui rassemble une centaine d'adhérents (pour moitié, de grandes villes de plus de 100 000 habitants, l'autre moitié rassemblant des communautés d'agglomérations, des communautés urbaines et des syndicats d'agglomérations nouvelles autour des ces villes centres) participe aux débats nationaux, européens et internationaux sur les thématiques spécifiques au monde urbain portant notamment sur : la politique de la ville, l'aménagement du territoire, la culture, la démocratie locale, les déplacements et transports, les finances, la santé, le sport, l'éducation, l'emploi, le développement urbain durable, ...

Les grandes villes françaises et leurs agglomérations, avec leurs contraintes particulières mais aussi leurs opportunités spécifiques, détiennent de nombreux leviers permettant la mise en œuvre de politiques locales efficaces pour le développement durable, respectueuses de l'humain et de l'environnement, ambitieuses sur le plan social et culturel, et bien sûr au service des citoyens et de l'intérêt général.

L'AMGVF a pour ambition d'accompagner ses membres dans la voie du développement durable, choix qui constitue pour les élus des grandes villes un engagement politique courageux qui s'inscrit dans la durée, que ce soit en termes de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, que de biodiversité, d'urbanisme, de mobilités et transport, d'actions sociales, de culture, de mobilisation du tissu économique local

L'AMGVF est impliquée depuis plusieurs années dans les manifestations internationales qui concernent les grandes villes et leurs agglomérations sur les thématiques environnementales et de développement durable (délégation de grandes villes françaises présente en 2002 à Johannesburg au sommet de la terre, à la COP 15 à Copenhague en 2009, au Sommet des maires sur le changement climatique à Mexico en 2010, aux Forums Mondiaux de l'Eau à Mexico en 2006, à Istanbul en 2009, à Marseille en 2012...).

L'AMGVF s'est tout naturellement impliquée dans la préparation de Rio+20, notamment en devenant membre du Club France Rio+20 avec lequel elle organise une délégation de grandes villes françaises qui sera présente à Rio en juin 2012.



Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)

Créée en 1985 sous l'appellation d'Association des Présidents des Communautés urbaines, elle regroupe aujourd'hui les 15 communautés urbaines de France ainsi que la métropole Nice Côte d'Azur.

A travers groupes de travail et commissions thématiques, regroupant respectivement techniciens et élus des communautés urbaines, elle poursuit un triple objectif :

- Mettre en réseau les 16 communautés urbaines et faciliter leurs échanges d'information et de compétence ;

- Faire émerger des propositions réglementaires et législatives permettant de résoudre les problèmes rencontrés ou de faire évoluer le cadre institutionnel à partir des réflexions de ces instances de réflexion, du suivi de l'actualité réglementaire et législative et des sollicitations issues de nos partenaires (ministère, association d'élus, ...)

- Faire connaître et valoriser les actions des communautés urbaines et de l'ACUF et faire en sorte que leurs problématiques soient prises en compte par leurs partenaires (en particulier l'Etat et les autres collectivités locales).

L'ACUF, tout comme les communautés urbaines elles-mêmes, s'est très tôt investie sur le champ du développement durable. Les agglomérations, en effet, de par les compétences structurantes qu'elles exercent, notamment en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets, des transports publics, d'aménagement de l'espace, constituent l'échelon de gouvernance et le niveau de responsabilité le mieux adapté – car conciliant proximité et taille suffisante - pour promouvoir l'aménagement et le développement durable de leur bassin de vie.

Les communautés urbaines ont ainsi affirmé leur rôle majeur dans la mise en oeuvre du développement durable à travers la « charte des communautés urbaines engagées pour un développement durable », publiée fin 2007. L'ACUF fait ainsi entendre la voix des communautés urbaines, aux côtés des autres associations d'élus locaux, françaises et mondiales, dans les grands rendez-vous internationaux du développement durable (Copenhague - fin 2009, forum mondial de l'eau - mars 2012 et Rio – juin 2012).

Elle est signataire de la « déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio+20 ».



Assemblée des Communautés de France (AdCF)

Présidée par Daniel Delaveau, président de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, maire de Rennes, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Depuis sa fondation en 1989, à l'initiative de Marc Censi, l'AdCF s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Porte-parole des élus intercommunaux auprès des pouvoirs publics, l'AdCF fédère au 1er janvier 2012 plus de 1200 adhérents - communautés de communes, communautés d'agglomération et urbaines - soit près de 40 millions de Français soit près de 65% de la population française vivant à l'heure de l'intercommunalité.

Parmi les services aux adhérents, l'AdCF propose un soutien sur les questions juridiques et finances, des rencontres nationales et régionales, des notes et études thématiques, une revue mensuelle *Intercommunalités* et une lettre électronique hebdomadaire *AdCF Direct*, un site internet www.adcf.org dont une partie est en accès réservé adhérents, ...

Le Bureau exécutif de l'AdCF est élu au sein d'un Conseil d'administration de 32 membres qui se réunit six à huit fois par an. Pour contribuer à la définition des positions de l'AdCF sur les principaux textes législatifs relatifs à l'intercommunalité, à la décentralisation et à l'aménagement du territoire, ses séances sont ouvertes deux à trois fois par an aux membres de son Conseil d'orientation, composé de 73 représentants de communautés.

Des commissions permanentes ont pour mission d'élaborer et de soumettre à ces instances des propositions sur toute réforme concernant le fonctionnement, les ressources ou les compétences des communautés.



L'Assemblée des départements de France

L'Assemblée des départements de France est une association pluraliste qui regroupe les 102 départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle représente les départements auprès des pouvoirs publics en réunissant les présidents des conseils généraux (96 départements métropolitains et six ultra-marins).

L'ADF remplit une triple fonction :

- elle représente les départements auprès des pouvoirs publics ;
- elle est un centre de ressources permanent pour les conseils généraux ;
- elle offre également aux élus et aux techniciens départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

L'ADF a pour mission de :

- Etablir une concertation étroite et permanente entre tous les conseils généraux sur la mise en œuvre des compétences transférées aux départements par les lois de décentralisation et sur toutes les questions intéressant l'administration départementale, ce qui passe par des échanges relatifs aux pratiques départementales ;
- Représenter l'ensemble des départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ;
- Faire connaître au gouvernement la position officielle des présidents des Conseils généraux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les missions, les compétences et les activités des départements, et veiller à sa prise en compte ;
- Entretenir des relations étroites avec les assemblées parlementaires, afin que les positions et les ambitions des départements soient pleinement prises en compte dans les débats et travaux législatifs ;
- Etre une instance de liaison et de représentation auprès de toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale, afin de développer avec elles tout partenariat pouvant servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental. En particulier, l'ADF a des relations denses avec les autres assemblées ou associations représentatives des

collectivités territoriales.

ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE 6, rue Duguay-Trouin | 75 006 | Tél. : 01 45 49 60 20 | Fax. : 01 45 49 60 21 |



L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figuraient Jacques CHABAN-DELMAS, Gaston DEFFERRE et Edouard HERRIOT.

A l'origine du développement des jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié son champ d'action pour couvrir aujourd'hui l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

Elle accompagne aujourd'hui ces 1500 membres - communes, départements, régions et intercommunalités – dans leurs coopérations européennes, dans la recherche de financements européens mais également dans la défense des intérêts des collectivités territoriales dans les processus législatifs communautaires. L'AFCCRE conduit ses activités dans le cadre de commissions de travail thématiques : europe et services publics locaux ; cohésion territoriale ; égalité des femmes et des hommes ; europe élargie ; europe, coopération et développement ; environnement et développement durable.

Elle est actuellement présidée par **Louis LE PENSEC**, ancien Ministre, membre honoraire du Parlement, Vice-président européen du CCRE et membre du Bureau Exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

L'AFCCRE constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe.

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Contact : sabine.martorell@afccre.org www.afccre.org



Cités Unies France

Cités Unies France fédère depuis 1975 les collectivités territoriales engagées dans l'action internationale. Association regroupant des élus de tous partis politiques, elle est l'inspiratrice des lois et des règlements qui ont fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités.

C'est à la fois une fédération d'élus locaux, le partenaire conventionné du ministère des Affaires étrangères et européennes pour la coopération décentralisée et l'animateur par thèmes et par pays de cette coopération. C'est aussi la partie française de l'organisation mondiale des pouvoirs

locaux : Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) dont le siège est à Barcelone et dont le président est le maire d'Istanbul.

Dans le droit fil de CGLU, Cités Unies France œuvre à la reconnaissance des autorités locales et régionales auprès de l'ONU et plus particulièrement à la reconnaissance du rôle essentiel que joue la coopération entre pouvoirs locaux pour inscrire le développement durable au cœur de toutes les politiques publiques locales. www.cites-unies-france.org



Une association nationale : Dans un esprit militant, l'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. En quelques années, l'AMRF s'est imposée comme le représentant spécifique et incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics comme des grands opérateurs nationaux.

Un réseau national d'élus et de relais d'opinion : Les associations départementales représentent les maires ruraux auprès des interlocuteurs du département (Préfet, Inspection d'Académie, Conseil Général, Gendarmerie, La Poste...). Formant un réseau de proximité elles sont une force d'information et de mobilisation très réactive. Les associations départementales de maires ruraux diffusent leurs informations via le Netinfos, publient des bulletins d'actualité, organisent des réunions locales afin de former et informer les élus ruraux. Vous trouverez la liste des associations départementales sur www.amrf.fr ou en nous téléphonant. A défaut de structure locale constituée, les maires ruraux peuvent adhérer directement à l'AMRF ou créer leur propre association.

Association des Maires Ruraux de France - 52, avenue du Maréchal Foch 69006 Lyon - tél: 04.72.61.77.20 fax: 04.72.61.79.97



L'APVF, un association réactive qui défend les petites villes :

- **Auprès du gouvernement**

L'APVF mobilise son Bureau, ses dirigeants et ses parlementaires pour faire avancer les dossiers des petites villes : rencontres fréquentes avec les ministres, questions au gouvernement, lettres ouvertes, rédaction et dépôts d'amendements au Parlement.

- **Dans la presse**

Par ailleurs, à travers des communiqués de presse réguliers et des conférences de presse, l'APVF s'attache à faire entendre la voix des petites villes sur tous les grands dossiers d'actualités qui les concernent : fiscalité locale, petits hôpitaux, statut de l'élu...

- **Dans les instances clés du monde local**

L'APVF intervient également au sein de nombreuses instances officielles pour représenter la strate des petites villes : auditions auprès des commissions parlementaires, présence dans des jurys pour des appels à projets auprès de la DATAR...

- **Auprès de l'Union européenne**

Avec l'ADF, l'AMF, l'AMGVF et la FMVM, l'APVF est membre de la Maison européenne des pouvoirs locaux français et dispose d'un bureau à Bruxelles. Ces associations d'élus ont en effet décidé de s'unir pour une représentation commune au niveau européen. En 2007, l'APVF a par ailleurs pris l'initiative de fonder le Réseau européen des petites villes. Cette plateforme d'échange et de mutualisation des expériences compte aujourd'hui 10 associations venues de 8 pays membres de l'Union européenne. Le Réseau s'est institutionnalisé en 2011 et a donné naissance à la Confédération des Petites Villes de l'Union Européenne.